

Le *Permis* Les financements 2022



CPF

Le compte personnel de formation (CPF) est utilisable tout au long de votre vie active (y compris période de chômage) pour financer votre permis de conduire

Toute personne salariée cumule chaque année des droits permettant de financer sa formation au permis de conduire dans une auto-école labellisée.

Permis à 1€

Pour les jeunes de 15 à 25 ans.

Prêt dont les intérêts sont payés par l'État, pour aider les jeunes à financer leur formation au permis de conduire.

Pour en bénéficier il faut :

- être âgé de 15 à 25 ans révolus
- s'inscrire dans une école de conduite partenaire.

Le montant peut s'échelonner de 600€, 800€, 1000€ ou 1 200€, pour une première inscription à une formation au permis de conduire.

Le remboursement du prêt se fait par mensualité de 30€ maximum.

Aide apprentis

Vous avez plus de 18 ans, êtes apprenti dans une entreprise et souhaitez préparer le permis B ?

Si vous remplissez ces 3 conditions, vous pouvez bénéficier d'une aide de 500€ pour financer votre permis !

Pour cela vous devez transmettre une demande d'aide à votre centre de formation d'apprentis (CFA).

Aide Pôle Emploi

Vous êtes chômeur ?

Sous certaines conditions, vous pouvez bénéficier de l'aide financière à la recherche d'un emploi (qui peut aller jusqu'à 1200€).

Pour être éligible à cette aide, vous devez :

- être chômeur en catégories A, B ou D formation et contrat de sécurisation professionnelle (CSP), ou en contrat aidé.
- être âgé d'au moins 18 ans
- être inscrit comme demandeur d'emploi, depuis au moins 6 mois, de manière continue, et toutes catégories confondues.